



**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2024**  
**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS**

Le 16 décembre 2024, à compter de 21 h 15, le Conseil municipal, sur convocation adressée par la Maire le 10 décembre 2024, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales s'est réuni salle des fêtes.

Madame Virginie GAY-CHANTELOUP, Maire, préside la séance.

**Présents :**

Virginie GAY-CHANTELOUP, Martine COTEREAU, Serge BONNIGAL, Chantal CORDUANT, Pascal BOIRON, Pascal GASNIER, Nicolas MARTIN, Matthieu LEMARIÉ, Delphine GOSSET, Thierry MALNOU.

**Pouvoirs :**

Jean-Marie DESSABLES donne pouvoir à Virginie GAY-CHANTELOUP, Svetlana NICOLAEFF donne pouvoir à Matthieu LEMARIÉ.

**Absents excusés :**

Grégory MOREAU.

**Absents :**

Pierrette PERCEREAU, Aude GAUDRY.

**Secrétaire de séance :** Serge BONNIGAL.

**Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 15 octobre 2024**

<b>N°2024/12-01</b>	<b>AFFAIRES GÉNÉRALES –</b> Adoption du procès-verbal de la séance du 15 octobre 2024
---------------------	---

Le Conseil municipal a décidé de :

- approuver le procès-verbal de la séance du 15 octobre 2024.

**Décision adoptée à l'unanimité des votants.**

<b>N°2024/12-02</b>	<b>AFFAIRES GÉNÉRALES –</b> Compte rendu des décisions prises par la Maire par délégation du Conseil municipal
---------------------	--

Le Conseil municipal a décidé de :

- - prendre acte des décisions prises par Madame la Maire par délégation du Conseil municipal.

**Décision adoptée à l'unanimité des votants.**

N°2024/12-03	<b>AFFAIRES GÉNÉRALES</b> – Sortie de la commune de Limeray du SMAEP Val de Cisse
--------------	---

Le Conseil municipal a décidé de :

- acter la sortie de la commune de Limeray du SMAEP Val de Cisse, avec une mise en œuvre effective au plus tard en 2027,
- autoriser les travaux nécessaires à la mise en place d'une suppression, à la restructuration du réseau et à la réalisation de l'interconnexion avec Pocé-sur-Cisse,
- autoriser Madame la Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

**Décision adoptée à l'unanimité des votants.**

N°2024/12-04	<b>AFFAIRES GÉNÉRALES</b> – Contrat téléphonie et Internet avec passage à la fibre optique
--------------	--

Le Conseil municipal a décidé de :

- approuver le devis d'un montant de 450,00 euros HT pour les travaux de viabilisation de la fibre,
- approuver le devis pour un montant de 374,00 euros HT pour la téléphonie et l'Internet sur les bâtiments communaux mentionnés,
- autoriser Madame la Maire à signer le devis et tout document afférent à ce dossier.

**Décision adoptée à l'unanimité des votants.**

N°2024/12-05	<b>AFFAIRES GÉNÉRALES</b> – Avis du Conseil municipal de la commune de Limeray sur le projet de Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPi) de la Communauté de communes du Val d'Amboise
--------------	---

Le Conseil municipal a décidé de :

- émettre un avis favorable sur le projet de RLPi de la Communauté de communes du Val d'Amboise arrêté par le Conseil communautaire du 7 novembre 2024,
- autoriser Madame la Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération,
- dire que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois minimum.

**Décision adoptée à l'unanimité des votants.**

N°2024/12-06	<b>AFFAIRES GÉNÉRALES</b> – Convention de prestation de service entre la commune de Limeray et la Communauté de communes du Val d'Amboise pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols
--------------	--

Le Conseil municipal a décidé de :

- approuver le projet de convention de prestation de services pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols à intervenir entre la Communauté de communes du Val d'Amboise et la commune de Limeray,
- confier à la Communauté de communes du Val d'Amboise l'instruction des actes urbanismes tel que spécifié à l'annexe 1 de la convention de prestations de services ci-annexée,
- autoriser Madame la Maire à signer ladite convention établie entre la Communauté de communes du Val d'Amboise et la commune de Limeray, et tous les documents afférents à ce dossier.

**Décision adoptée à l'unanimité des votants.**

N°2024/12-07	<b>FINANCES</b> – Subvention d'investissement pour l'association Les amis de la bibliothèque de Limeray
--------------	---

Le Conseil municipal a décidé de :

- verser une subvention de 2 297,82 euros à l'association Les amis de la bibliothèque de Limeray,
- autoriser Madame la Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

**Décision adoptée à l'unanimité des votants.**

<b>N°2024/12-08</b>	<b>FINANCES</b> – Demande de participation aux frais d'électricité de l'Église de Limeray par le Diocèse d'Amboise
---------------------	--

Le Conseil municipal a décidé de :

- demander au diocèse le versement d'une participation aux frais d'électricité de l'église, représentant 50 % du montant des factures acquittées par la commune : un récapitulatif sera établi une fois par an, en fin d'année, et transmis au diocèse pour régularisation,
- décider de demander dès 2025 le remboursement sur les frais 2024,
- charger Madame la Maire des formalités nécessaires, et lui donner délégation de signature dans ce dossier,
- dire que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2025.

**Décision** : Adoptée à l'unanimité des votes exprimés + 2 abstentions

**Abstentions** : Matthieu LEMARIÉ, Svetlana NICOLAEFF.

<b>N°2024/12-09</b>	<b>FINANCES</b> – Décision modificative N°2 de 2024
---------------------	---

Le Conseil municipal a décidé de :

- approuver la Décision Modificative N°2 portant sur le budget primitif 2024.

**Décision adoptée à l'unanimité des votants.**

<b>N°2024/12-10</b>	<b>RESSOURCES HUMAINES</b> – Participation de la commune de Limeray aux frais de mutuelle et de prévoyance pour les agents titulaires
---------------------	---

Le Conseil municipal a décidé de :

- participer au risque santé et au risque prévoyance à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025,
- retenir la procédure de labellisation pour le risque santé et pour le risque prévoyance,
- verser un montant de participation de 15 euros (montant brut mensuel) par mois et par agent pour le risque santé,
- verser un montant de 07 euros (montant brut mensuel) par mois et par agent pour le risque prévoyance,
- autoriser Madame la Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

**Décision adoptée à l'unanimité des votants.**

**La séance est levée à 22 h 36**

**Toutes ces délibérations et pièces annexes sont consultables en mairie de Limeray, aux horaires d'ouverture au public.**